

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
MARDI 14 MARS 2019

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Jacqueline Moreau, Arlette Rapaille - De Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Rudi Seghers, directeur général faisant fonction

Absents : Houda Khamal Arbit, conseiller du CPAS

Excusés : Carol Delers, conseiller du CPAS

Le président ouvre la séance à 19h30.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. SÉANCE PUBLIQUE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal du 25 février 2019

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal du 25 février 2019.

2. Service financier - TMVS / CREAT - acquisition d'actions dans le cadre du décret 'Coopération intercommunale'

Dans le cadre du décret 'coopération intercommunale', le conseil décide d'acquérir 5 actions de TMVS afin que le CPAS puisse continuer à faire appel à l'offre de CREAT, la centrale d'achats de TMVS. Cela est nécessaire, étant donné le statut du CPAS comme assujetti partiellement à la TVA. Pour la représentation dans l'assemblée générale du TMVS, le conseil désigne Bernard Carpriau comme représentant et Marc Joseph comme remplaçant.

3. Politique et Organisation - Accord de partenariat intercommunal - Réseau psycho-social: Opwijk-Merchtem-Wemmel pour le soutien à l'accueil des victimes dans le cadre des situations urgents

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix (Le conseil est avec unanimité de votes d'accord) la participation du CPAS à la 'coopération intercommunale' - Réseau psycho-social: Opwijk-Merchtem-Wemmel pour le soutien à l'accueil des victimes dans le cadre des situations urgentes.

4. Politique et Organisation - Comité de gestion GIDPBW Haviland

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix d'attribuer le mandat pour le comité de gestion GIDPBW Haviland au président du CPAS, monsieur Armand Hermans.

5. Beleid en Organisatie - Raamovereenkomst voeding - Creat

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix l'acquisition (=achat) du contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires, attribué à Bidfood Flanders SA, Kasteleinsstraat 17, 9150 Kruibeke.

6. Résidence - Appartements-témoins phase 9 – Créance 3 – Mise en paiement de la facture – Novo

Au cours des travaux de construction des appartements témoins , phase 9 (bloc F, 1er étage), les créances sont livrées en fonction de l'état d'avancement des travaux. La créance 3 et l'état de la créance 3 correspondant, d'un montant de 92.972,15 € HT, sont approuvés par le Conseil et la facture correspondante est due.

7. Résidence – Appartements-témoins phase 4 – Créance 3 – Mise en paiement de la facture – Novo

Au cours des travaux de construction des appartements témoins , phase 9 (bloc F, 1er étage), les créances sont livrées en fonction de l'état d'avancement des travaux. La créance 4 et l'état de la créance 4 correspondant, d'un montant de 44.087,63 € HT, sont approuvés par le Conseil et la facture correspondante est due.

8. Service social – Achat calorimètres

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer le marché 'achat calorimètres' à Techem Caloribel SA De Koninckstraat 40 / 1-3 1080 Bruxelles, pour un montant de €2733,26

9. Agence immobilière social - Modifications des bails dans le cadre du GDPR

Le Conseil, à l'unanimité des voix, approuve les modifications relatives à la vie privée ainsi que le stockage et l'utilisation des données à caractère personnel selon les directives européennes en fonction du RGPD

Au nom du CPAS

Le directeur général faisant fonction
Rudi Seghers

Le président du CPAS
Armand Hermans

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 21/03/2019

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.